

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [virginie-gagnon-surete-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/987ef6b4a8ede4dabab2b287>

Date d'obtention : 2026-02-10 08:19:41

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que le projet Sexto a pour but de limiter les répercussions face aux jeunes et le sextage. Étant une problématique grandissante, il est primordial de développer de nouvelles manières d'intervenir de sorte à ce que les impacts soient moindres sur les jeunes, tout en tentant de réduire la problématique. De plus, il s'agit d'un projet de collaboration entre plusieurs parties, notamment les écoles, les services de police et le DPCP.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

En tant que policière, cette formation changera ma perception de la problématique, de sorte à mieux comprendre ce qui en est réellement.

De plus, elle me permettra d'offrir un meilleur service tout autant aux jeunes qu'aux intervenants (es) appliquant la trousse dans les écoles. Je serai plus en mesure de répondre aux questions à ce sujet également, je me sens mieux outiller.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Toujours porter une attention sur l'attitude du/ des jeunes lors de rencontres. Parfois les mots peuvent dire quelque chose et le non-verbal peut témoigner du contraire. Toujours prioriser l'état du jeune en premier, et ne pas négliger l'impact que cette situation peut avoir sur l'entourage également.